



BILAN D'ACTIVITE

2023



EDITO



Chère Madame, cher Monsieur,

Chers habitantes et habitants de notre communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville,

En 2023, l'ensemble des élus, avec l'appui de nos services, ont poursuivi leurs engagements pour le développement durable et une cohésion territoriale à travers plusieurs projets et initiatives phares.

Afin de répondre aux besoins en logements et en hébergement des habitants, la CCPHB a adopté en décembre 2023 son Plan Local de l'Habitat dit PLH. Il permettra de favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

En mars 2023, les élus de la CCPHB ont également approuvé la stratégie de développement économique. Accès à l'emploi, valorisation des filières ou encore attractivité économique, elle vise à accompagner les entreprises et les salariés de notre territoire.

La modernisation de la gestion des déchets a aussi été un point fort de cette année, avec notamment deux réunions publiques à Honfleur et Beuzeville en octobre.

Une stratégie en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations a été validée afin de définir les moyens humains, financiers et temporels à y consacrer.

En 2023, cinq boucles cyclo touristiques ont été inaugurées. À destination des habitants et des touristes, elles permettent de découvrir notre territoire.

De Passionnement Jardin à Bords de Seine en Folie, la CCPHB continue ses actions en matière de prévention et de sensibilisation à la cause environnementale.

Je vous souhaite une bonne lecture et nous restons à votre écoute,

Très sincèrement,

Michel LAMARRE
Président de la CCPHB



SOMMAIRE

NOS COMPÉTENCES

6

LA CCPHB EN 2023

8

NOS SERVICES

10

Enfance & Jeunesse **10**

Urbanisme **12**

Santé **15**

Voirie **16**

Transport **18**

Environnement **22**

Energie **24**

Culture **25**

Politique de la ville **26**

Habitat **28**

Développement économique **30**

Tourisme **32**

LE BUDGET

34

NOS AGENTS

35

NOS COMPÉTENCES

1

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La communauté de communes exerce de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, toutes les compétences fixées au I de l'article L.5214-16 du C.G.C.T. :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
Dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;
4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ;
Définis aux 1° à 3° du 1 de l'article 1° de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

3

COMPÉTENCES FACULTATIVES

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, les compétences suivantes :

1. Fourrière animale – Adhésion à une fourrière agréée pour l'accueil des chiens / chats errants ;
2. Transport – Gestion et transport des élèves aux différents établissements scolaires en cas de délégation de la compétence à la communauté de communes par le conseil régional ;
Transport sur le temps scolaire vers les piscines des élèves des écoles maternelles et élémentaires.
3. Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
Exécution du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif ;
Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles auprès d'un co-financeur public.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement ;

Le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2. Politique du logement et du cadre de vie ;

2 bis. En matière de politique de la ville ;

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'action définis dans le contrat de ville ;

3. Création ou aménagement et entretien de la voirie ;

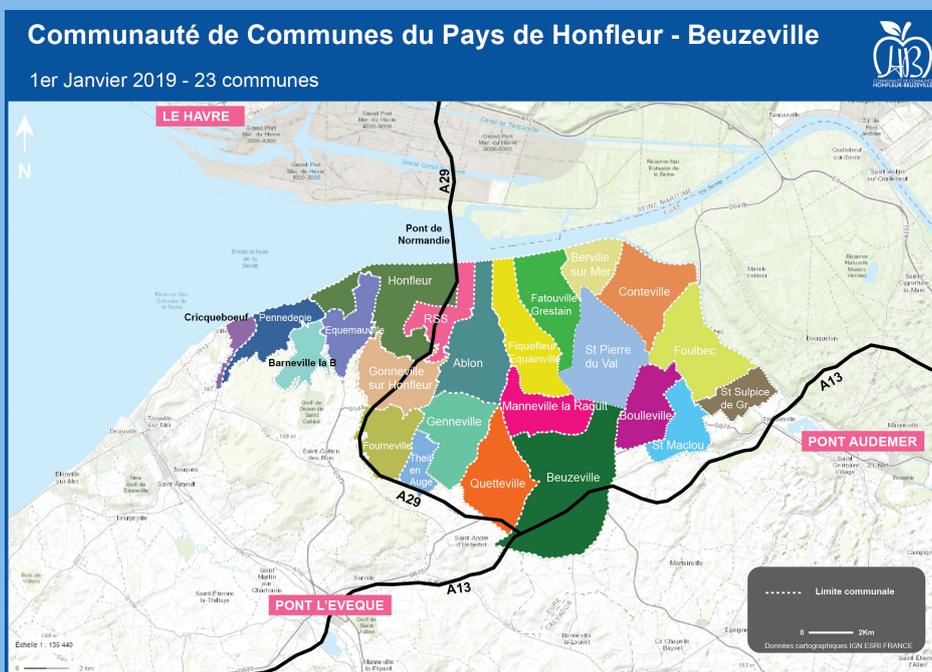
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5. Action sociale d'intérêt communautaire ;

6. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes ;

en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

7. Organisatrice des mobilités.



LA CCPHB EN 2023

Ensemble pour recruter

Février

Cette première édition a permis de mettre en relation 80 représentants d'entreprises, 20 partenaires de l'emploi et 200 demandeurs d'emploi.



Passion

Distribution de compost, animation et les adultes ou encore rénovation CCPHB était présente au salon Passion



Octobre

Réunions publiques déchet

En octobre 2023, la CCPHB a tenu deux réunions publiques sur le thème des déchets à Honfleur et à Beuzeville.



Novembre

Forum des services à Honfleur

Le 7 novembre 2023 s'est tenu le premier «Forum des services» de Honfleur. Au programme : emploi, insertion, numérique, habitat, retraite,...



Animation Jardin

pour les enfants
sur l'énergie, la
production Jardin.

Avril



Bords de Seine en Folie

Mai

En mai 2023 s'est déroulée la troisième édition de Bords de Seine en Folie avec une nouveauté : deux départs à vélo depuis Honfleur et Beuzeville.



Signalétique de la zone d'activité du Plateau

Juin

Le vendredi 2 juin 2023, Michel Lamarre, Président de la CCPHB et Christophe Buisson, Vice-président en charge du développement économique, ont inauguré la nouvelle signalétique sur la ZAE du Plateau, entourés par les chefs d'entreprise de la ZAE.



Décembre

Plantation et distribution de pommiers et poiriers

La CCPHB a distribué des arbres aux habitants du territoire. Cette action rentre dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt "Opération Normandie Haie" de la Région Normandie.



à suivre...

NOS SERVICES

OSSIGNOL

ENFANCE ET JEUNESSE

Le Pôle « Enfance et Jeunesse » est constitué de 2 Relais Petite Enfance, d'accueils périscolaires (matin et soir sur 11 communes, mercredis sur 4 communes, vacances sur 7 communes), de 2 Accueils Ados, d'actions de Soutien à la parentalité et d'un partenariat avec l'Association Familles Rurales pour le secteur Ablon/Genneville.

LES CHIFFRES DU SERVICE

Nombre d'agents : 72

1823 enfants et jeunes accueillis en péri et extrascolaire

362 enfants ont participé aux ateliers des Relais Petite Enfance



RELAIS PETITE ENFANCE

Au sein des 283 ateliers ont été accueillis 362 enfants accompagnés par 80 assistantes maternelles et 87 parents.

Les animatrices ont eu 1411 contacts (présentiels, mails, téléphone) avec les parents et 1795 avec des assistantes maternelles.

Les RPE ont maintenu leur dynamique en diversifiant leurs propositions au sein des accueils et en développant leurs partenariats notamment avec l'EHPAD et les médiathèques.

Les RPE ont favorisé la mise en réseau des familles et des personnels d'accueil « petite enfance » tout en soutenant la professionnalisation des assistantes maternelles.

CHIFFRES CLES

163 Assistantes Maternelles

5 Maisons d'Assistants Maternelles

2 Crèches

3 micro crèches privées



LA DYNAMIQUE PETITE ENFANCE

Besoin identifié dans le Projet Educatif Local : Proposition d'un forum Petite Enfance à destination des professionnels et des familles / séparément

Entre Septembre 2022 et Mars 2023, 7 réunions ont rassemblé un collectif d'acteurs dont les signataires de la Convention Territoriale Globale : Des élus de la commission Enfance et Jeunesse, les animateurs péri et extra scolaires, les animatrices des RPE, Grandir en Pays d'Auge, le Centre social JSF, l'Espace de Vie Sociale de La Rivière Saint-Sauveur, les directrices des Crèches Petits Moussaillons et 123 Soleil, les médiathèques de Honfleur et Beuzeville et l'Association Enfance et Partage.

Un véritable travail collaboratif qui a permis la mise en place de plusieurs événements sur la semaine nationale de la Petite Enfance du 20 au 25 Mars 2023 :

- Près de 70 professionnels ont bénéficié du forum Professionnels
- Près de 400 enfants et Parents sur le forum Familles (soutenu financièrement par le REAAP 14)
- Près de 30 participants sur la conférence « comprendre la parentalité » (soutenu financièrement par le REAAP 14)



ANIMATIONS INTERGENERATIONNELLES

Dans le cadre du Projet Educatif Local, plusieurs actions visent à renforcer les liens intergénérationnels. Ces rencontres sont riches de sens et d'émotions : le partage d'expérience, la découverte de l'autre, le respect des âges, la transmission du savoir. Ce contact réciproque stimule et apporte de la joie à tous, petits comme grands.

Aussi, plusieurs animations ont eu lieu en 2023 entre les équipes du Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse et des structures accueillant des personnes âgées :

- Ateliers partagés RPE Honfleur et EHPAD d'Equemauville
- Après-midis jeux de sociétés Accueil de loisirs et Maison de Retraite de Beuzeville
- Animations cuisine et lecture accueil de Loisirs et Espace de Vie Sociale de La Rivière Saint-Sauveur dans le cadre de la semaine Bleue



ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Une année exceptionnelle en termes de fréquentation tant sur le périscolaire que sur l'extrascolaire.

Cette année les camps et camping ont pu reprendre pour le plus grand plaisir des enfants, des jeunes et des équipes. Ainsi ce sont 263 enfants et jeunes qui ont pu bénéficier de ces séjours de plein air, véritables bulles d'oxygène qui permettent de développer l'autonomie dans l'organisation de la vie quotidienne et collective « loin des parents ».

3 jours / 2 nuits :

- Au camping d'Equemauville pour des 6-11 ans = 145 enfants
- Au camping de Fiquefleur-Equainville pour des 7- 11 ans = 18 enfants

5 jours / 4 nuits :

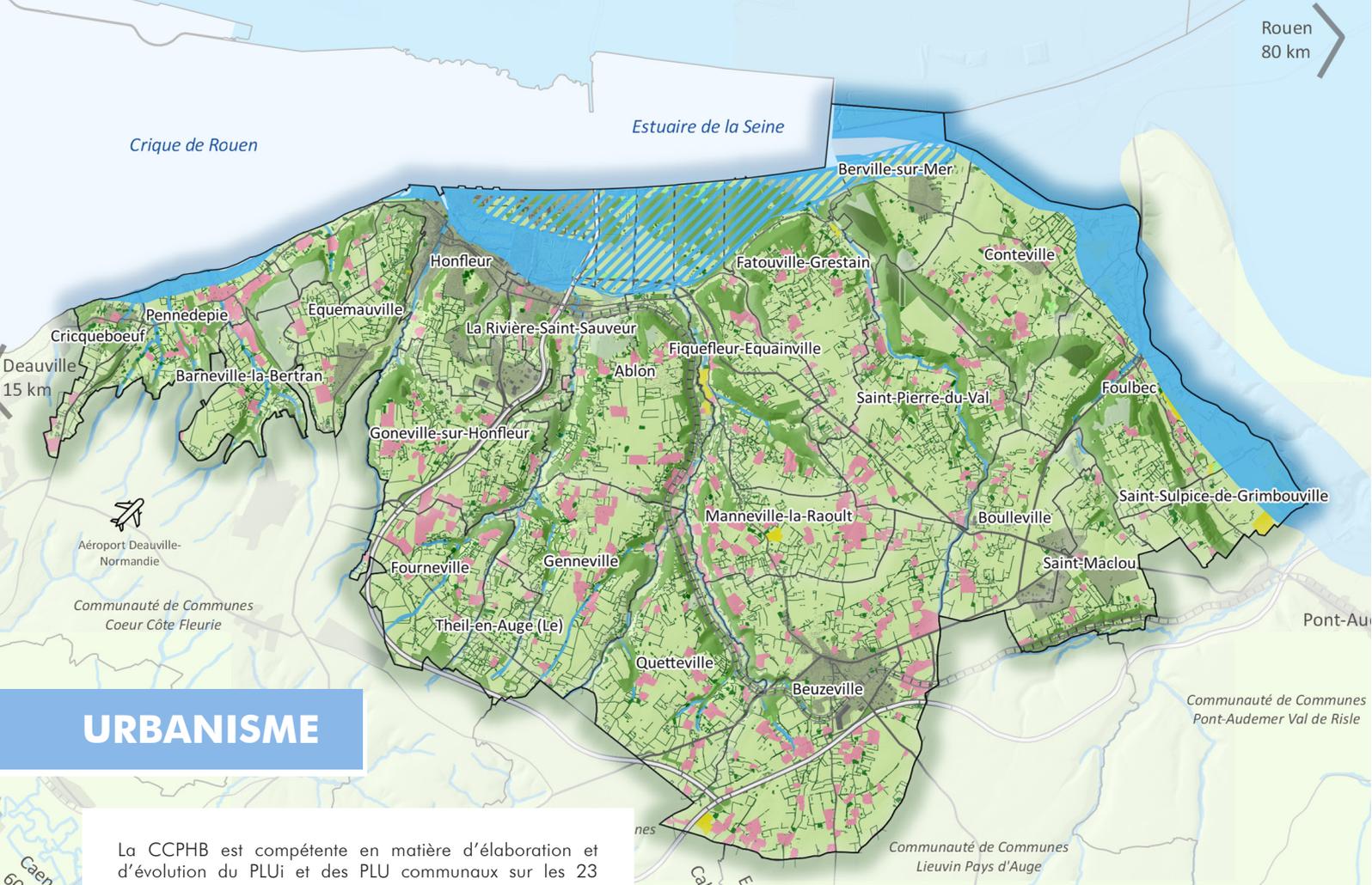
- A la base de plein de Jumièges pour des 10-17 ans = 60 jeunes
- A la base de plein air de Lery-Poses = 20 jeunes
- A la base de plein air de Clécy = 20 jeunes

CHIFFRES CLES

- 241 jours d'ouverture
- 1823 Enfants et Jeunesse accueillis
- 871 filles et 952 garçons
- 728 enfants de moins de 6 ans
- 1095 enfants de 6 à 17 ans
- 361 926 heures de présences

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ENFANTS (HORS RPE ET ACM ABLON)

Ablon	19
Barneville La Bertrand	4
Berville Sur Mer	58
Beuzeville	372
Boulleville	110
Conteville	107
Cricqueboeuf	3
Equemauville	79
Fatouville-Grestain	35
Fiquefleur-Equainville	65
Foulbec	52
Fourneville	18
Genneville	22
Gonneville Sur Honfleur	55
Honfleur	420
La Rivière Saint-Sauveur	178
Le Theil en Auge	16
Manneville La Raoult	36
Pennedepie	7
Quetteville	7
Saint-Maclou	52
Saint Pierre du Val	43
Saint Sulpice de Grimbouville	1
Hors Territoires scolarisés sur les écoles CCPHB	34
Hors Territoires enfants d'agents CCPHB	7
Hors territoires autres	25



URBANISME

La CCPHB est compétente en matière d'élaboration et d'évolution du PLUi et des PLU communaux sur les 23 communes de son territoire. Le service instructeur opère quant à lui sur les 12 communes du Calvados.

Le service urbanisme s'occupe de l'entièreté de la chaîne de contrôle des constructions sur le territoire : de l'écriture à l'application de la règle.

LES CHIFFRES DU SERVICE

6 agents

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CCPHB

Prescrit le 2 avril 2019, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) s'étendra dès la fin d'année 2024 sur l'ensemble des 23 communes, en articulation avec le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvés respectivement fin 2023 et mi 2024.

L'année 2023 a été consacrée à la finalisation du document (zonage et règlement) et à sa mise en forme pour son arrêt en Conseil Communautaire le 8 novembre 2023.

L'écriture réglementaire du PLUi :

- Le 17 janvier 2023 s'est tenue une journée « ateliers » sur la traduction réglementaire. 6 thématiques ont pu être travaillées avec les participants (élus, institutionnels et techniciens) : Paysages, mobilités, zones urbaines, zones agricoles et naturelles, patrimoine bâti et clôtures.
- En mars 2023 se sont tenus les RDV communaux pour affiner les plans de zonage.
- Le 31 mai 2023 s'est tenue une Commission urbanisme faisant suite aux ateliers du mois de janvier et aux rencontres communales. Ce même jour a été organisée une réunion sur la thématique des zones d'activités en présence d'élus, de l'État et du SCoT Nord Pays d'Auge.
- Le 19 juin 2023 s'est tenue la réunion avec l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA) pour une présentation de la phase réglementaire. Ce même jour, s'est tenue une seconde Commission urbanisme pour finaliser la traduction réglementaire
- Le 20 juin 2023, s'est tenu un Comité de suivi, regroupant le Président et les Vice-Présidents, afin d'arbitrer les derniers choix règlementaires.
- Le 5 juillet 2023, la phase réglementaire a été présentée aux habitants lors d'une réunion publique à Beuzeville.

En décembre 2023, suite à l'arrêt du PLUi en Conseil Communautaire, l'ensemble des PPA ont été consultés pour avis pendant 3 mois. Une phase d'enquête publique jalonnait le processus de concertation et d'amélioration du document en avril et mai 2024. L'approbation du PLUi est toujours envisagée au second semestre 2024.

RELANCE DE LA RÉVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DE HONFLEUR

Le territoire de la CCPHB est concerné par le Site Patrimonial Remarquable de Honfleur (ex-secteur sauvegardé) couvert par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Il s'agit du document d'urbanisme du centre-ville d'Honfleur, élaboré par l'État en collaboration avec les collectivités locales et approuvé en janvier 1985.

La CCPHB a l'obligation d'instituer une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) suite à la Loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP). La liste des membres de cette commission locale a été proposée en 2023 en Conseil Communautaire. Suite à la dissolution d'une association, la liste doit à nouveau faire l'objet d'une validation en Conseil Communautaire en 2024.

SUIVI DE LA MODIFICATION DU SRADDET

La loi Climat et Résilience intègre la démarche «zéro artificialisation nette» (ZAN) à l'horizon 2050 et pour y arriver, demande aux territoires de réduire de 50% le rythme d'urbanisation et de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030.

Les dates clés :

Mars 2022 : lancement du projet de modification du SRADDET

2 mai 2023 : présentation de la proposition de modification aux élus régionaux

Mai 2022 à mars 2023 : concertation avec les acteurs du territoire

Mai 2023 à septembre 2023 : consultation des acteurs du territoire

Octobre 2023 : consultation du grand public (2 mois)

25 mars 2024 : adoption de la modification du SRADDET par le Conseil Régional

RETOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE AVANT DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La loi offre aux collectivités la possibilité d'instituer des concertations préalables avant le dépôt de permis. Cette disposition, très peu utilisée en France, permet à chacun d'apporter sa contribution à des projets supérieurs à 10 logements. Cette concertation préalable doit permettre au porteur de projet d'adapter, s'il le souhaite, son projet aux remarques exprimées ou de renoncer au dépôt de son permis.

Les élus du territoire, par délibérations du 27/09/2022 et du 22/02/2023, ont dressé des modalités contraignantes pour les aménageurs rendant l'exercice transparent pour les habitants, sur les communes de Honfleur et de La Rivière Saint Sauveur. Il est ainsi demandé que l'ensemble des riverains se situant à moins de 200 mètres d'un projet soit alerté en amont du début de la concertation et nous imposons la tenue d'une réunion publique avec la présence d'un médiateur choisi par le porteur de projet, parmi ceux référencés auprès de la Cour d'Appel de Caen.

Depuis cette mise en place, 4 projets ont été soumis à cette concertation préalable.

PÔLE INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) sur le territoire de la CCPHB sont instruites par deux services différenciés entre l'Eure et le Calvados, chacun n'instruisant pas tout à fait les mêmes dossiers, ni selon la même amplitude de procédure administrative : sur les communes euroises, le personnel de chacune des Mairies assure notamment la pré-instruction (notification des délais au demandeur, consultation des services associés...) et la post-instruction (notification de l'arrêté, Déclaration d'Ouverture de Chantier, Conformités...), tandis que le Pôle ADS de la CCPHB prend en charge ces missions.



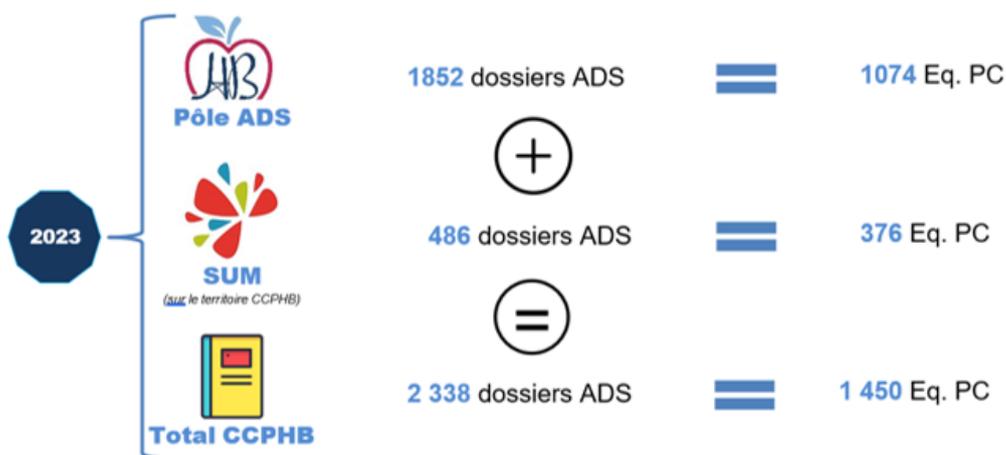
Le service instructeur interne à la CCPHB dit « Pôle ADS » pour les communes calvadosiennes.



Le Service d'Urbanisme Mutualisé de la CC Pont-Audemer Val-de-Risle, dit « SUM » pour les communes euroises.

	Sigles	Eq. PC	Pôle ADS	SUM
Permis d'Aménager	PA	1,2 PC		
Permis de Construire	PC	1 PC		
Permis de Démolir	PD	0,8 PC		
Déclarations Préalables	DP	0,7 PC		
Certificats d'Urbanisme Informatif	CUa	0,4 PC		Mairies27
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUB	0,4 PC		
Autorisations de Travaux	AT	0,8 PC		Mairies27
Autorisations Préalables	AP	0,4 PC		Mairies27
Conformités des travaux	Conf	0,7 PC		Mairies27
Déclarations d'Intention d'Alléner	DIA	0,4 PC		Mairies27

Les chiffres clés du Pôle ADS en 2023 – Territoire CCPHB



Le nombre de 1074 EqPC comprend en partie les dossiers instruits par l'agent en charge du foncier (CUa et DIA : 388 EqPC) et par l'agent en charge de la Police de l'Urbanisme (Conformités de travaux : 47 EqPC).

Le nombre de dossiers instruits par les deux agents en charge de l'instruction des ADS (PA, PC, PD, CUB et AT) s'élevé à 640 EqPC.

L'AMF souligne qu'un agent instructeur ADS peut traiter 300 EqPC par an. Au regard des années précédentes (tableau ci-après), l'année 2023 peut être considérée comme une année à forte charge de travail.

Années	EqPC (PA/PC/PD/CUB/AT)
2020	461
2021	614
2022	541
2023	640

Au-delà du nombre d'autorisations :

- 10 PV ont été dressés par le service en 2023 contre 8 en 2022 sur le territoire de la CCPHB.
- 6 recours contentieux ont été enregistrés en 2023 contre 5 en 2022, à l'encontre d'autorisations d'urbanisme calvadosiennes.

L'année 2023 a été marquée par la mise en place et l'amplification de l'instruction dématérialisée, (communes du Calvados), permettant de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sous forme numérique via une plateforme internet dénommée « guichet unique ».



SANTÉ

En 2020, la CCPHB a mis en place un Réseau Territorial de la Promotion de la Santé (RTPS) sur son territoire et a procédé au recrutement d'un coordinateur du RTPS. Une convention a été conclue entre l'ARS, le Centre Hospitalier de la Côte Fleurie, la CCPHB et la 4CF.

LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent à temps non complet

Bénéficiaires : Habitants de la CCPHB

Montant alloué : 2 700€ (participation annuelle de la CCPHB)

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

En 2023, le coordinateur du RTPS a continué à apporter son soutien aux différents projets portés par les acteurs du territoire. Durant cette année, la collectivité a également engagé la réalisation d'un programme d'actions.



MOIS SANS TABAC

A l'occasion du mois sans tabac, la CCPHB a accueilli la « marche sans tabac » qui a permis la sensibilisation des habitants. L'après-midi a débuté par la présentation d'une pièce de théâtre traitant de la consommation de tabac, s'est poursuivie par un échauffement collectif avant de débuter la marche et s'est clôturée au grenier à sel avec un pot et des stands d'information de la part des différentes associations du territoire.

VOIRIE

Le service voirie de la CCPHB est garant de la viabilité des voies communales et des chemins ruraux. Il assure l'entretien et le renouvellement de la couche de roulement, le déneigement des secteurs à risque, l'entretien saisonnier des accotements (fauchage) et la gestion des eaux de ruissellement.

LES CHIFFRES DU SERVICE

Nombre d'agents : 1 chef d'équipe + 6 agents

435km de routes carrossables

135km de chemins agricoles

Budget réalisé 2023 : 1.079.491,42€

CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT

La CCPHB dispose de marchés pluriannuels de travaux pour l'application d'enrobé souple ou d'enduit coulé à froid, pour le renouvellement d'une couche d'enduit gravillonné ou pour le goudronnage de chemins non encore revêtus.

Ces travaux sont exécutés entre juin et septembre suivant les orientations du plan pluriannuel de travaux pour la voirie.

Les arbitrages sont pris en considérant les priorités techniques (secteurs les plus dégradés), l'utilité publique (trafic estimé & desserte d'habitat) et avec le souci de l'équité territoriale. Les secteurs traités sont étendus sur des portions complètes (de carrefour à carrefour) pour le confort des usagers. On veille à ce que la répartition territoriale des chantiers soit homogène.

CHIFFRES CLES

10.3 km d'enrobé (16 chantiers) 445.000 €

1.2 km d'ECF (1 chantier) 43.600 €

1.4km d'enduit gravillonné superficiel (5 chantiers) 24.400 €

0,6km de 1er goudronnage (4 chantiers) 18.900 €

Purges ponctuelles (3 chantiers) 11.200€



VIABILITÉ DU QUOTIDIEN ; PATROUILLE ET COMBLEMENT DES NIDS DE POULE

Le service Voirie de la CCPHB s'appuie au quotidien sur les 7 agents de la régie qui assurent des patrouilles régulières sur le territoire.

Le chef d'équipe recueille les informations issues du terrain, remontées par les élus ou signalées par les usagers. Il coordonne l'action des agents en conséquence.

Le rebouchage de nids de poule constitue une part significative du travail.

Par ailleurs des actions préventives sont menées en matière de gestion des eaux de ruissellement (débernage, curage de fossé...).

La prise en charge de la préparation des chantiers de renouvellement des couches de roulement augmente l'efficacité des investissements (plus de surface traitée pour un même budget).

L'entretien des chemins d'exploitation agricole constitue un autre pan important de l'activité du service.



CHIFFRES CLES

360 tonnes de tarmac

1280 tonnes de cailloux

96.629,67 € de matériaux (cailloux, béton tarmac) pour le nivellement des accotements et le profilage des chemins d'exploitation agricole



VIABILITÉ HIVERNALE & ASTREINTES

La praticabilité des chaussées est affectée par divers aléas climatiques :

En été les orages génèrent des coulées de boues et peuvent dégrader routes et chemins. En toute saison des événements peuvent se produire...

La CCPHB est en mesure de faire intervenir ses agents et de mobiliser leur matériel pour rétablir la circulation ou sécuriser des lieux.

En hiver la neige et le verglas peuvent rendre dangereuses les routes pentues ou exposées à des couloirs de vent.

La CCPHB dispose de matériel de sablage et de déneigement. Des circuits de patrouille et d'intervention sont identifiés dans son plan de viabilité hivernale.

Une astreinte garantit la continuité du service 365 jours par an.

Tout au long de l'année la régie de voirie est mobilisable pour faire face aux intempéries ou pour toute nécessité de service.

CHIFFRES CLES

48 interventions enregistrées en 2023 :

4x Inondations, coulées de boues...

3x Tempête, arbres couchés

5x Gens du Voyage

25x Hivernage (neige verglas)

11x Nécessité de service

ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS

Pour la sécurité des usagers (visibilité), la continuité des services public (passage des engins de ramassage des ordures ménagères, libre circulation des véhicules de sécurité...) mais aussi afin d'assainir les chaussées en favorisant leur ensoleillement, la CCPHB fait exécuter le fauchage printanier (de mai à juin) et automnal (de septembre à novembre) des accotements.

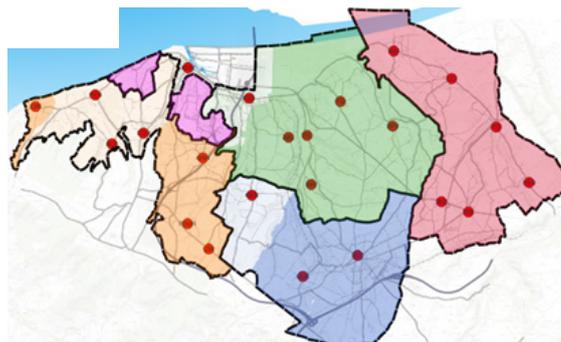
A cet effet elle dispose de 5 marchés de prestation de service avec 3 entreprises spécialisées.

L'ordre de passage par commune est redéterminé chaque année dans un esprit d'alternance et en fonction des opportunités logistiques offertes à l'entreprise pour optimiser ses circuits de travail.

CHIFFRES CLES

600 km d'accotement traités par campagne de fauchage

154.000 €/an



Subdivision géographique des marchés d'entretien





MOBILITES

La CCPHB est compétente en matière de mobilité depuis le 1er juillet 2021.

Elle a pour mission d'organiser les mobilités et dispose d'un héritage complexe sur les plans juridiques, opérationnels et économiques. Il doit les remodeler de façon à ce qu'ils répondent aux orientations arrêtées dans le plan de mobilités.

Le service mobilité embrasse plusieurs domaines d'action : l'organisation des transports en commun (à décliner tant en milieu urbain que rural), la promotion du covoiturage, les mobilités douces, la gestion de la circulation et du stationnement.

Le service Mobilité met en oeuvre des interconnexions au sein du territoire et veille à l'amélioration et la bonne coordination avec les autres acteurs de la mobilité (Région notamment).

Il travaille également sur le plan de mobilités de la CCPHB, gère le réseau de transport urbain HoBUS, organise les services de transport « piscine » pour les écoles primaires du territoire, assure une mission de coordination locale (AO2) du transport scolaire pour le compte de la Région Normandie et met en oeuvre le plan vélo de la CCPHB.

LES CHIFFRES DU SERVICE

Nombre d'agents : 3 (1/4 ETP administratif + 1 chargées de mission + Responsable service Aménagement-mobilités)

Montant alloué : 1.020.890 €

Tenue de 3 commissions Ruralité Agriculture Transport

PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PDMS)

La communauté de communes a lancé le 9 mars 2022 l'élaboration de son plan de mobilité (associé à une étude urbaine de requalification de l'entrée Est de Honfleur).

L'année 2023 a permis de valider la stratégie mobilité de la CC puis le plan d'actions associé lors des réunions du Comité de Pilotage (COPIL) de l'étude.

Plusieurs groupes de travail se sont réunis pour établir un plan programme de l'entrée Est. Le COPIL final s'est tenu le 6 décembre 2023. Il marque la fin de l'étude du plan de mobilité et de requalification de l'entrée Est de Honfleur.

RÉSEAU URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION HONFLEUR (HOBUS)

La CCPHB gère le réseau de transport urbain de l'agglomération de Honfleur : « HoBUS ».

Le réseau comporte 3 lignes régulières plus une ligne expérimentale dédiée à la desserte du centre hospitalier d'Equemauville et enfin une extension estivale de réseau vers la plage du Butin.

Le service est exploité dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) dont KEOLIS est titulaire. Le terme du contrat de délégation a été repoussé au 31 décembre 2024.

L'année 2023 aura été consacrée à la poursuite de l'analyse juridique et comptable de la DSP en cours et à la rédaction du marché de la future délégation.

Afin de l'accompagner dans la conduite du renouvellement de la DSP, la CCPHB s'est attachée les services d'un assistant juridique et technique (cabinet GB2A & Bureau d'étude MIC).

CHIFFRES CLES

3 lignes de bus

140.000 trajets réalisés

799.038 € (Contribution forfaitaire 2023)

PRIME VAE

Depuis le 2020 la CCPHB a instauré un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) à destination des habitants.

Ce dispositif vise à réduire le reste à charge pour les particuliers souhaitant s'équiper avec un VAE. Le budget attribué à l'opération est de 10 000€ par an correspondant à environ 50 vélos pouvant être financés.

En 2023, pour permettre le traitement des nombreux dossiers « en cours », un abondement complémentaire a été voté au budget ce qui a permis le traitement de 97 dossiers.

CHIFFRES CLES

16.079,90 € (prime versée)

Commune	Somme de PRIME CCPHB	Nombre de DOSSIERS
ABLON	849.40€	5
BARNEVILLE LA BERTRAN	100.00€	1
BERVILLE SUR MER	179.80€	1
BEUZEVILLE	1674.37€	11
Beuzeville	479.60€	2
BOULLEVILLE	59.90€	1
CONTEVILLE	716.75€	3
EQUEMAUVILLE	759.55€	5
FATOUVILLE GRESTAIN	180.00€	1
FIQUEFLEUR EQUAINVILLE	150.00€	1
FOULBEC	199.75€	2
FOURNEVILLE	250.00€	1
GENNEVILLE	360.00€	3
GONNEVILLE SUR HONFLEUR	649.80€	4
HONFLEUR	5 225.18€	33
LA RIVIERE SAINT SAUVEUR	2 366.30€	11
LE THEIL EN AUGE	250.00€	1
MANNEVILLE LA RAOULT	544.75€	3
QUETTEVILLE	224.75€	1
SAINTE-MACLOU	370.00€	3
SAINTE-PIERRE-DU-VAL	250.00€	2
SAINTE-SULPICE DE GRIMBOUVILLE	240.00€	2
Total général	16 079.90€	97

AUTORITÉ ORGANISATRICE DE SECOND RANG (AO2)

La CCPHB est AO2 en délégation de la Région Normandie pour le secteur Eurois de son territoire. Elle assure la coordination entre la Région, les transporteurs, les établissements scolaires et les usagers afin de sécuriser et optimiser le service de ramassage scolaire.

Un point relais information « réseau NOMAD » est assuré à l'accueil de l'antenne de Beuzeville.

Les réclamations des usagers, les demandes d'ajustement des circuits ou d'aménagement des arrêts de bus sont traités et partagés avec la Région.

Les événements de toute nature qui surviennent sur les lignes sont recueillis, enregistrés et transmis périodiquement à la Région Normandie pour analyse et action corrective le cas échéant.



MOBILITES DOUCES

Outre des études en cours (la « cellule ingénierie » du service Mobilité assiste les communes dans le déploiement d'infrastructures dédiées aux mobilités douces) pour l'aménagement d'infrastructures dédiées à la sécurité des usagers (piétons & cyclistes) dans leurs trajets du quotidien, 5 boucles cyclables à vocation touristique ont été jalonnées sur le territoire.

CHIFFRES CLES

500 panneaux de fléchage des itinéraires implantés

39.450 € TTC

FLOTTE DE MINIBUS

La CCPHB dispose d'une flotte de 3 minibus qui peuvent être mis à disposition des associations du territoire pour faciliter le déplacement de leurs adhérents dans le cadre de leurs activités.

Le service Transports centralise les demandes de réservation et encadre la mise à disposition des véhicules.

Les véhicules sont également utilisés pour optimiser les déplacements des élus ou des représentants de la CCPHB dans le cadre de leurs missions.

La flotte a été constituée sans investissement initial ; dans le cadre d'opérations commerciales d'affichage publicitaire.

CHIFFRES CLES

20 réservations enregistrées en 2023

EXPLOITATION DE LIGNES DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LE COMPTE DE LA RÉGION NORMANDIE

La CCPHB disposait d'une régie de transport scolaire composée d'un conducteur et deux bus (+ 1 conducteur remplaçant).

Elle exploite 3 lignes de bus pour l'école primaire de Martainville, le collège de Beuzeville et les lycées de Pont-Audemer.

Les autres lignes du territoire sont exploitées par la société Transdev basée à Pont-Audemer Pour le compte de la Région Normandie.

L'intervention en dehors des limites de la CCPHB est un héritage de la CCCB. A terme ces lignes seront attribuées à un transporteur par la Région et la mission AO2 correspondante sera transmise à la CCLPA.



CHIFFRES CLES

3 lignes de ramassage scolaire exploitées en régie

166.325 € (budget annuel de la Régie)

La régie a cessé son activité le 31 décembre 2023.

Le matériel roulant sera sorti du parc.

COORDINATION DES TRANSPORTS PÉRISCOLAIRE & POUR LE COMPTE DU SERVICE ENFANCE & JEUNESSE

Les établissements scolaires planifient des sorties « piscine » en direction de Pont-Audemer ou de Honfleur.

Le service Enfance & Jeunesse de la CCPHB organise des sorties ludiques et culturelles pour agrémenter l'accueil des enfants au sein des centres de loisir du territoire.

La CCPHB recueille les calendriers de sorties et assure l'organisation des transports. Les prestations sont assurées par des transporteurs privés.

CHIFFRES CLES

729 sorties piscines (dont 366 assurées en régie, 315 avec KEOLIS, 48 avec TRANSDEV)

87 sorties E&J



ENVIRONNEMENT

Le service vise à améliorer le cadre de vie et le quotidien des habitants de la CCPHB et à limiter la pollution liée à l'activité humaine.

Il est organisé autour de 3 pôles :

- Gestion et prévention des déchets
- Assainissement individuel (SPANC)
- Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations / milieux naturels

LES CHIFFRES DU SERVICE

17 agents

Bénéficiaires : tous les habitants

CONTRÔLE ET RÉNOVATION DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

Deux techniciens et une assistante administrative assurent la mission de contrôle technique des installations des particuliers (vente, construction neuve...). Ils s'assurent de la conformité réglementaire et conseillent les habitants dans le cadre des rénovations.

CHIFFRES CLES

5704 installations recensées (+10.4%),

105 contrôles périodiques,

176 contrôles vente,

92 contrôles de conception,

62 contrôles de réalisation,

26 installations réhabilitées dans le cadre des tranches de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



RÉDUCTION DES DÉCHETS SUR NOTRE TERRITOIRE

Le pôle de prévention et de gestion des déchets assure la collecte régulière des déchets toute l'année, des actions de prévention ainsi que la gestion de deux déchetteries (Honfleur et Beuzeville). Cette mission comprend aussi le traitement et l'élimination de l'ensemble des déchets collectés. Cette compétence se fait en partenariat avec le SDOMODE sur le secteur 27.

CHIFFRES CLES

Tous au compost : 225 personnes en mars/avril avec 50 tonnes de distribué et 101 personnes en octobre avec 35 tonnes.

Passionnément jardin : 600 sacs de distribués

Collecte des sapins : 1200 sapins collectés.

57 animations dans les écoles du territoire

PRÉVENIR LES INONDATIONS ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Une technicienne assure le suivi de la compétence «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations» sur l'ensemble du territoire de la CCPHB.



CHIFFRES CLES

116 avis sur les projets d'urbanisme (CU, PC, PA...)

Missions de levés topographiques au quartier du Noyer et bassin de l'Orange

Boulleville – rue du Village : Travaux de ruissellement (création d'une mare de rétention avec reprise de voirie)

Fiquefleur - La bigrerie : inondations de la rue de la bigrerie : dégagement et curage d'un thalweg

Ablon – Côte d'Abbeville : inondations et ruissellements importants sur toute la côte avec route et accotements endommagés : réfection des accotements avec des caniveaux béton + création d'une tête de buse maçonnée avec grille de filtration et décantation périphérique

Quetteville - Côte ransue : création d'une saignée pour éviter les inondations d'une habitation – à optimiser en 2024 avec la mise en place d'un bourrelet de protection ou caniveau (à déterminer avec des relevés lasers)

Gonneville sur Honfleur – Beauchamps : inondations et détérioration du chemin Saint Quentin : curage et recréation d'une mare et d'une noue tampon

Ablon – Quartier du Noyer : curage de la noue de transit entre les fossés départementaux et la Morelle

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU MILIEU NATUREL DE NOTRE TERRITOIRE

La gestion des milieux naturels passe par de nombreuses petites actions du quotidien allant de l'entretien de sentiers de randonnée, la gestion des haies et des mares. La CCPHB participe également à la lutte contre les frelons asiatiques ainsi qu'à la sensibilisation du public à l'environnement.



CHIFFRES CLES

Déploiement des 5 axes de l'AMI « opération Normandie Haies »

Axe 1 : Identification SIG de 1340 km de haies + bosquets + 2000 mares

Axe 2 : Plantation de 3 km de haies bocagères
Plantation de 100 arbres fruitiers haute tige sur les communes (Beuzeville, la RSS, Conteville, Berville)
100 arbres fruitiers haute tige offert aux habitants

Axe 3 : Analyse de la ressource & Etude énergétique sur de potentiels réseaux de Chaleur Bois bocager (Akajoule)

Axe 4 : Création d'une animation « bocage » pour les scolaires
Animation autour des plantations dans les vergers communaux
Conception du sentier interprétation « Bocage »

Axe 5 : Synergie entre les services

Restauration de 9 mares

Réouverture & curage de 9 mares sur les communes de Quetteville, Ablon, Fatouville-Grestain, Gonneville sur Honfleur, Le Theil en Auge

Entretien des Espaces Naturels & du réseau de randonnée avec ASTA et ETRE & BOULOT

ASTA : 2405h

Être & Boulot : 1730h

Etude du sentier littoral : Cricqueboeuf => Villerville (Atelier Vert Latitude)

Animation nature auprès des centres loisirs :

Berville, la RSS, Equemauville, Beuzeville, Saint Maclou, Honfleur



ENERGIE

En 2019, la CCPHB a mis en place le dispositif « Soleil 14 » pour favoriser le développement de l'énergie solaire sur le territoire par la mise en place d'une plateforme en ligne permettant la simulation de projets solaires et l'accompagnement personnalisé des porteurs de projets. Ce dispositif fait l'objet d'un partenariat entre le SDEC ENERGIE et les 16 EPCI du Calvados.

LES CHIFFRES DU SERVICE

Nombre d'agents : 1 agent à temps non complet

Nombre de bénéficiaires : Les habitants de la CCPHB

Montant alloué : 2 800€ (pour 3 ans)

SOLEIL 14

En 2023, le cadastre solaire a été renouvelé pour permettre un meilleur accompagnement des porteurs de projets solaires, photovoltaïques et thermiques (particuliers, collectivités, entreprises et agriculteurs).



DÉCARBONATION DES VÉHICULES

En mars 2023, la CCPHB a intégré le dispositif d'accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités proposé par le SDEC Energie. Ce dispositif permet d'obtenir une boîte à outils pour aider les collectivités à choisir les solutions les plus adaptées à leurs besoins tout en étant les moins impactantes possible. La CCPHB bénéficie également d'un accompagnement personnalisé par le SDEC pour toute question relative à la mise en œuvre opérationnelle, aux aides financières, à la réglementation, etc.



CULTURE

La CCPHB a approuvé son projet culturel de territoire en décembre 2022 avec l'aide du cabinet « Le troisième pôle ». La démarche a été réalisée en collaboration avec la DRAC, la Région, le Département de l'Eure et le Département de Calvados.

LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent à temps non complet

Bénéficiaires : Les habitants de la CCPHB

Montant alloué : 32 595€

PROGRAMME D' ACTIONS

En 2023, les partenaires et la collectivité ont recruté un chargé de coordination culturelle pour mettre en œuvre le programme d'actions.

Plusieurs réunions se sont tenues avec les élus pour définir les objectifs du futur contrat de développement culturel.





POLITIQUE DE LA VILLE

La CCPHB possède un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville issu de la géographie prioritaire de 2015 qui se situe à Honfleur : Le Canteloup-Marronniers. Le quartier fait l'objet d'un renouvellement urbain et d'un contrat de ville, co-construit et signé avec les acteurs locaux et les services de l'Etat.

LES CHIFFRES DU SERVICE

Nombre d'agents : 1 agent à temps non complet

Bénéficiaires : Habitants du QPV

L'APPEL À PROJET DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Depuis la signature du contrat de ville relatif au quartier Canteloup-Marronniers-Le Buquet, les partenaires, les acteurs locaux et la CCPHB œuvrent ensemble à l'amélioration du bien-être et du cadre de vie des habitants. Les différentes actions sont identifiées selon trois piliers :

- Emploi et développement économique
- Cohésion sociale
- Cadre de vie

Afin d'aider les porteurs de projet, l'ANCT subventionne les actions à destination des habitants du quartier. La CCPHB ne verse pas de subventions, mais elle accompagne les porteurs et émet un avis lors des commissions.

Les montants des subventions attribués sont les suivants :

Porteur	Intitulé de l'action	Nombre de bénéficiaires	Subvention Accordée 2023
Pilier cohésion sociale – Education			
Face Normandie	Teknik	115	2 720€
JSF	Ensemble pour réussir - CLAS	30	5 700€
Pilier cohésion sociale – Santé			
CIDFF	Vers une égalité entre les filles et les garçons à Honfleur	60	2 000€
ESI 14	Prévention des pratiques addictives sur le QP à Honfleur	200	1 500€
JSF	Accompagnement socio sportif	25	4 878€
Pilier cohésion sociale – Lien social, citoyenneté, participation des habitants			
Jouons ensemble	En jeux à Honfleur	250	1 700€
Pilier développement économique et emploi – Emploi			
JSF	Mobicité solidaire	103	5 400€
JSF	Plateforme des usages numériques	70	4 773€

LA PRÉPARATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

La géographie prioritaire est définie en fonction de deux critères : le revenu par habitant et la densité. Suite à la démolition des deux barres, le deuxième critère ne permettait pas au QPV d'être retenu dans la nouvelle géographie prioritaire. La collectivité a activement travaillé à la redéfinition de cette géographie pour l'élargir au quartier du Québec, situé sur le plateau de Honfleur, et ainsi permettre la sauvegarde de la politique de la ville sur la commune de Honfleur. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les habitants qui ont été concertés par un questionnaire et une matinée de concertation qui s'est déroulée le 11 juillet.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Canteloup-Marronniers fait l'objet d'un renouvellement urbain. Le projet repose sur un apport de mixité des logements par des constructions, l'aménagement des espaces publics, la rénovation des bâtiments, etc. Le projet est estimé à environ 17 millions d'euros, financé par le département, la région, l'ANRU, Action Logement, Inolya, Partelios, la CCPHB et la Ville de Honfleur. La caisse des dépôts participe également par le biais de prêts.



Le projet de renouvellement ayant été réalisé avant COVID, en 2023, la CCPHB et l'ensemble des partenaires du projet ont redéfini le projet de renouvellement urbain pour être en adéquation avec les besoins et les modes de vie des habitants. La ville de Honfleur a la maîtrise d'ouvrage.

LE CONSEIL CITOYEN

Le Conseil Citoyen du Canteloup-Marronniers s'est réuni une fois par mois tout au long de l'année et est composé de :

- 2-4 habitants ;
- 3-5 associations ;
- 2 collectivités.

En 2023, le Conseil Citoyen a rédigé son deuxième numéro de « la lettre du conseil citoyen », a organisé une action galette des rois pour créer du lien avec les habitants, a travaillé avec les collectivités sur les remontées des problématiques des habitants et a participé à la concertation citoyenne organisée pour la redéfinition de la géographie prioritaire.



POINT INFO HABITAT (PIH)

La CCPHB apporte son soutien pour l'amélioration de l'habitat privé par le biais du Point Info Habitat. Ces dispositifs permettent de conseiller et d'accompagner l'ensemble des habitants de la CCPHB dans leurs projets d'amélioration de l'habitat.

Le Point Info Habitat a été confié à Soliha Normandie Seine, qui anime deux permanences mensuelles (une sur Honfleur et une sur Beuzeville). L'association coordonne l'ensemble du dispositif, gère les différents contacts et, au besoin, oriente les particuliers en fonction de leurs situations géographiques.



AMÉLIORER VOTRE HABITAT
2022-2023

Economies d'énergie
Adaptation du logement
Réhabilitation

DES AIDES FINANCIÈRES
&
UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

Renseignez-vous au Point Info Habitat

SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Afin d'encourager l'amélioration de l'habitat et d'aider au maintien à domicile, la CCPHB verse aux propriétaires éligibles, une aide financière sous la forme de subvention.

	Taux de subvention	Plafond de subvention par logement	Objectifs annuels	Nb dossier 2023
Maintien à domicile et handicap	10 % des travaux subventionnables	1 000 € /logement	8 logements/ an	5
Habitat indigne ou très dégradé	10 % des travaux subventionnables	1 500 € /logement	2 logements/an	0
Rénovation énergétique	Prime forfaitaire de 500 € en faveur des propriétaires les plus modestes (plafonds de ressources de l'ANAH)		22 logements/an	7

L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

La CCPHB a mis en place un service public de conseils gratuits et indépendants sur les économies d'énergie. Il permet de sensibiliser et apporter un conseil personnalisé au grand public sur les écogestes, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables notamment dans le cadre d'un projet de rénovation ou de construction.

L'espace conseil France Rénov' a remplacé les anciens espaces Conseil FAIRE le 1er janvier 2022.

Sur la partie Calvadosienne de la CCPHB, une permanence est en place tous les 1er et 3ème vendredi matin de chaque mois par Biomasse Normandie. En 2023, l'association a enregistré 79 sollicitations de la part de 44 ménages.

Sur la partie Euroise de la CCPHB, une permanence est en place tous les 3ème vendredi matin de chaque mois par Soliha Normandie Seine. En 2023, l'association a enregistré 52 sollicitations de la part de 26 ménages.



COMMUNICATION AUPRÈS DU PUBLIC

En 2022, la CCPHB a commencé à développer la communication des permanences et des aides grâce à la participation au salon Passionnement Jardin.

En 2023, la présence au salon a été réitérée et une matinée de communication auprès des professionnels de l'habitat a eu lieu le 7 juin. Cette matinée a permis de sensibiliser les professionnels (agences immobilières, notaires, entreprises du BTP...) à l'orientation des ménages en cas de travaux de rénovation énergétique et à l'obtention du label RGE. La présentation a été réalisée par la Région, Biomasse, Soliha, la Caped, la FFB et OZ architecture.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur le Président a confié aux services de la CCPHB la mission de consolider les liens avec les entreprises du territoire. Le service développement économique est à l'écoute des porteurs de projets, des entreprises de tous les secteurs, et les guide vers les partenaires correspondant à leurs besoins. Il communique et promeut les dispositifs des partenaires sur l'emploi et la formation.

Dans ses missions figurent la création de zones d'activités économiques et la veille territoriale afin de commercialiser et répondre au mieux aux besoins de tous, en accompagnant dans les démarches d'achat de foncier intercommunal.

LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent

Bénéficiaires : 2675 entreprises

Montant alloué : 10 000€

REQUALIFICATION ET EXTENSION DE LA ZONE DU PLATEAU

En juin 2023, Michel Lamarre, Président de la CCPHB et Christophe Buisson, Vice-président en charge du développement économique, ont inauguré la nouvelle signalétique sur la ZAE du Plateau, entourés par les chefs d'entreprise de la ZAE.

En septembre 2023, la CCPHB a réalisé un dossier de réponse à l'AMI «Label RSE» de la Région Normandie et fait une saisine de l'EPFN pour une étude d'aménagement en vue de la requalification de la zone du Plateau. La convention de financement tripartite a été délibérée lors du conseil communautaire et du conseil municipal.

En décembre 2023, la parcelle dite du «SDIS» a été achetée à la ville de Honfleur pour extension et un marché d'aménagement de la future zone a été lancé.



TRANSFERT DES ZAE (HONFLEUR, BEUZEVILLE, BOULLEVILLE, SAINT-MACLOU)

Suite au passage en bureau de la procédure en 2022, des rendez-vous avec les maires et les communes concernées se sont tenus en 2023. La prochaine étape sera de chiffrer les actions et les missions des communes en vue d'une commission locale d'évaluation des charges transférées dite CLECT.



ENSEMBLE POUR RECRUTER: UNE PREMIERE EDITION REUSSIE !

Le jeudi 9 février 2023, la Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB), en partenariat avec Honfleur Normandy Outlet, l'animation territoriale de l'État, de la Région Normandie et ses partenaires, ont organisé un job-dating au Village des marques à Honfleur. Cette première édition a permis de mettre en relation 80 représentants d'entreprises, 20 partenaires de l'emploi et 200 demandeurs d'emploi de l'Eure et du Calvados, inscrits en grande majorité par le Pôle Emploi.



PARLONS ARTISANAT



Avec 718 entreprises et plus de 900 salariés sur le territoire de la CCPHB, l'artisanat est une filière locale très importante. La CCPHB souhaite « répondre le mieux aux besoins des entreprises », ainsi que l'a souligné Allain Guesdon. « C'est pour cela qu'il est essentiel d'avoir des moments d'échange privilégiés, afin d'être dans la co-construction entre secteur public et secteur privé ».

A ce titre, la CCPHB a organisé deux rencontres avec les entreprises du territoire : une à Honfleur et une à Beuzeville.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En mars 2023, les élus de la CCPHB ont approuvé la stratégie de développement économique. Elle repose sur 4 orientations :

- Garantir l'accès à des emplois à tous les habitants et adaptés avec les besoins des entreprises,
- Développer les synergies par l'animation de réseaux et la communication,
- Accompagner la reconnaissance et valorisation des filières dans leur diversité,
- Assurer l'attractivité économique de la CCPHB par une offre foncière immobilière adaptée et par les projets de territoire.



TOURISME

La CCPHB a pris la compétence développement économique lors de la fusion en 2017. Cela comprend, entre autres, la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. La planification et l'action stratégique de la collectivité se réalisent en lien avec l'Office de Tourisme par le chargé de mission développement économique de la CCPHB.

De même, l'action quotidienne opérationnelle est réalisée par le chargé de mission environnement et milieux naturels de la CCPHB qui veille à l'entretien des chemins de randonnée.

LES CHIFFRES DU SERVICE

3 agents à temps non complet

Nombre de bénéficiaires : Nos 23 communes et 5,2 millions de visiteurs annuels

Montant alloué : 34 200€

L'ÉTUDE DE LA STRATÉGIE TOURISME

Compte-tenu de la notoriété du territoire de la CCPHB et de l'importance du tourisme dans l'économie locale, (5.2 millions de visiteurs en 2019), la CCPHB et l'Office de tourisme ont souhaité définir la future stratégie touristique du territoire.

Pour ce faire, le territoire est accompagné par le bureau d'étude In Extenso TCH avec un budget de 34 200€. En 2023, les élus de la CCPHB et les partenaires ont poursuivi le travail engagé en 2020.

In Extenso
Tourisme, Culture & Hôtellerie



Stratégie tourisme 2022 - 2030

26 avril 2022



INAUGURATION DE LA LIEUTENANCE



LA LIEUTENANCE
Hingléon

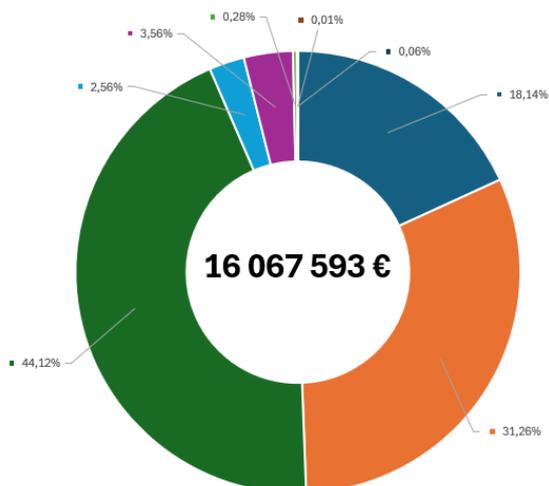
**OUVERTURE
SAMEDI 8 AVRIL**

Plénière en vertu de l'histoire de Hingléon

02 37 89 54 00 - information@ville-hingleon.fr
10 La Lieutenance, Hingléon

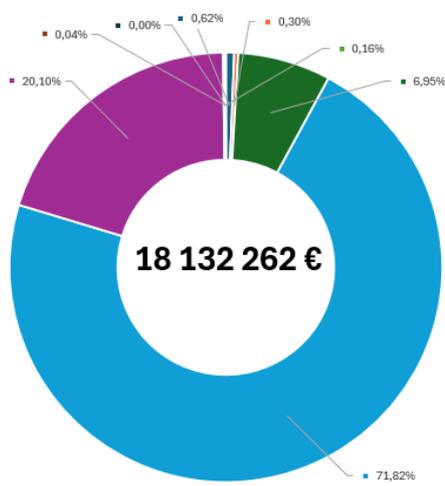
LE BUDGET

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



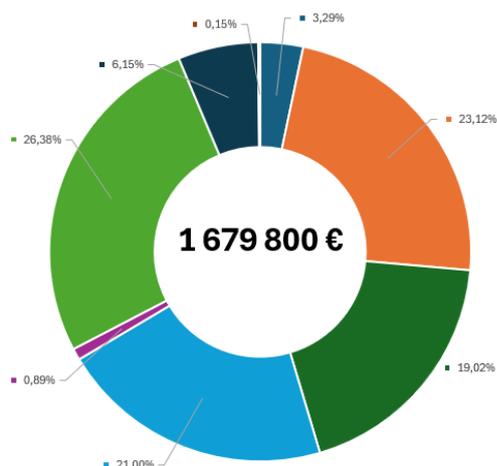
- 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL : 2 915 236 €
- 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES : 5 023 347 €
- 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS : 7 088 430 €
- 042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS : 411 596 €
- 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 572 193 €
- 66 CHARGES FINANCIERES : 45 539 €
- 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES : 8 863 €
- 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS : 2 389 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



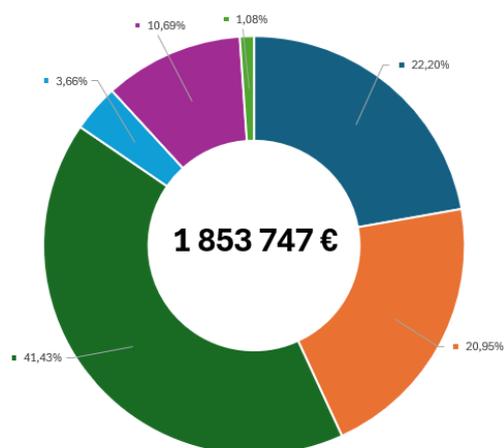
- 013 ATTENUATIONS DE CHARGES : 112 569 €
- 042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS : 55 187 €
- 70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES : 1 260 019 €
- 73 IMPOTS ET TAXES : 13 022 482 €
- 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 3 645 304 €
- 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 29 392 €
- 76 PRODUITS FINANCIERES : 57 €
- 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS : 7 252 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- 040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS : 55 187 €
- 041 OPERATIONS PATRIMONIALES : 388 309 €
- 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES : 319 562 €
- 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 352 800 €
- 204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT : 14 995 €
- 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 443 068 €
- 23 IMMOBILISATIONS EN COURS : 103 361 €
- 45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS : 2 518 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



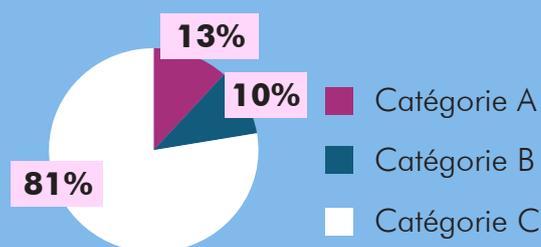
- 040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS : 411 596 €
- 041 OPERATIONS PATRIMONIALES : 388 309 €
- 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES : 767 942 €
- 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 67 827 €
- 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES : 198 073 €
- 45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS : 20 000 €

NOS AGENTS

EMPLOI

104 agents employés par la collectivité au 1 janvier 2022

76 fonctionnaires
14 contractuels permanents
14 contractuels non permanents



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

32 avancements d'échelon

7 fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2021

1 fonctionnaire a bénéficié d'une promotion interne en 2021

ACTION SOCIALE

La collectivité cotise notamment auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales.

BUDGET

16 067 593 € de budget de fonctionnement

Dont **5 023 347 €** de charges de personnel

En 2020, le RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat) a été mis en place pour les fonctionnaires et les contractuels.

Ablon
Barneville la Bertran
Berville sur Mer
Beuzeville
Boulleville
Conteville
Cricqueboeuf
Equemauville
Fatouville Grestain
Fiquefleur Equainville
Fourneville
Foulbec
Genneville
Gonneville sur Honfleur
Honfleur - Vasouy
Manneville La Raoult
Pennedepie
Quetteville
La Rivière St Sauveur
St Maclou
St Pierre du Val
St Sulpice de Grimbouville
Le Theil en Auge



Siège
33 cours des fossés
CS 40037
14601 Honfleur Cedex
Tél.: 02 31 14 29 30
Fax : 02 31 14 29 39

